

216C0670

FR0000037947-OP006-AS03

15 mars 2016

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

FIMALAC S.A.

(Euronext Paris)

- 1 - Le 15 mars 2016, Société Générale, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Crédit Industriel et Commercial, agissant pour le compte de la société F. MARC DE LACHARIÈRE (FIMALAC S.A.) ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée dans le cadre d'un programme de rachat par la société de ses propres actions, déposé en application de l'article 233-1, 6° du règlement général¹.

La société FIMALAC S.A. s'engage irrévocablement à acquérir un maximum de 1 700 000 de ses propres actions, soit 6,32% de son capital, **au prix unitaire de 101 €** (dividende 2015 attaché), dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 10 juin 2015 (6^{ème} résolution), conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce².

Les actions ainsi acquises seront annulées.

Dans le cas où le nombre d'actions présentées à l'offre serait supérieur à 1 700 000 actions, il sera procédé, pour chaque actionnaire répondant à l'offre, à une réduction des demandes proportionnellement au nombre d'actions présentées à l'offre, sous réserve des arrondis.

Il est précisé que M. Marc Ladreit de Lacharrière détient, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Groupe Marc de Lacharrière et de la Fondation Culture & Diversité, 23 426 592 actions FIMALAC S.A. représentant 23 427 942 droits de vote, soit 87,02% du capital et 86,51% des droits de vote de cette société³, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Groupe Marc de Lacharrière	23 181 092	86,11	23 181 092	85,60
Fondation Culture & Diversité	153 250	0,57	153 250	0,57
Membres famille Ladreit de Lacharrière ⁴	92 250	0,34	93 600	0,35
Total famille Ladreit de Lacharrière	23 426 592	87,02	23 427 942	86,51

¹ Seule Société Générale garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par la société FIMALAC S.A. dans le cadre de l'offre.

² Cf. notamment communiqué diffusé par la société FIMALAC S.A. le 14 mars 2016.

³ Sur la base d'un capital composé de 26 920 000 actions représentant 27 081 249 droits de vote, en date du 29 février 2016, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Dont MM. Marc Ladreit de Lacharrière, Jérémie Ladreit de Lacharrière et Mmes Eléonore Ladreit de Lacharrière, Bérangère Ladreit de Lacharrière, Clarisse Ladreit de Lacharrière.

M. Marc Ladreit de Lacharrière et les membres de sa famille ont fait part de leur intention de ne pas apporter leurs actions FIMALAC S.A. à l'offre.

En outre, les membres du conseil d'administration de la société FIMALAC S.A. ont chacun indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention d'apporter leurs actions FIMALAC S.A. à l'offre.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information (articles 231-18 et 231-19 du règlement général) a été déposé et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Il est précisé que le rapport du cabinet Finexsi, représenté par M. Olivier Peronnet, mandaté par FIMALAC S.A. comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre, conformément à l'article 261-1 I, 3° du règlement général, figure dans le projet de note d'information.

2 - La cotation des actions FIMALAC S.A. sera reprise le 16 mars 2016.

Il est précisé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres FIMALAC S.A. sont applicables.
